



TRIBUNE PRESSE, 2 JUIN 2021

## **Un plan marche à l'échelle nationale et pour nos territoires, vivement !**

**A la veille des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, la marche à pied, première des mobilités actives en France, est absente du débat public et des programmes des différents candidats.**

Les conseil régionaux et départementaux interviennent dans la politique de la ville et l'organisation des transports. Comprendrait-on qu'ils ne tiennent pas compte des déplacements pédestres dans l'éventail de leurs actions ? Que serait une ville sans piéton ?

**C'est pourquoi notre collectif « Place aux piétons » regroupant la FFRandonnée, Rue de l'Avenir et 60 Millions de piétons, interpelle les pouvoirs publics, les candidats et futurs élus pour que le piéton ne soit pas l'oublié des politiques nationales et territoriales.**

Nous étions pourtant pleins d'espoirs en décembre 2019 à l'adoption de la loi d'orientation sur les mobilités. En 2020, la marche à pied représente 23.5 % des déplacements des Français.es, ce qui en fait le deuxième mode de déplacement après la voiture et celui qui progresse le plus<sup>1</sup>.

Nous nous félicitons de la prise de conscience et des investissements du Plan « Vélo et mobilités actives » de septembre 2018. L'ambition affichée de faire du vélo un mode de transport à part entière avec l'objectif de tripler sa part modale dans les déplacements quotidiens d'ici 2024 s'accompagne d'un "Fonds mobilités actives" de 350 millions d'euros.

**Nous sommes en droit de nous interroger sur l'injuste part de la marche à pied dans ce dispositif. Notre collectif appelle à une prise en compte et un soutien fort des pouvoirs publics et des élus avec la mise en œuvre d'actions concrètes sans délai.**

### **Place aux piétons formule cinq propositions :**

#### **Inscrire la marche dans les agendas territoriaux**

72% des intercommunalités font des mobilités actives une priorité<sup>2</sup>. A l'image de la ville d'Angers qui vient de créer une délégation aux piétons, il nous paraît indispensable de désigner des responsables « marche » aux différents échelons territoriaux pour coordonner tous les dispositifs existants (plans de déplacements établissements scolaires et d'entreprise, d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, PLU...) et pour développer des plans piétons.

#### **Faire évoluer la réglementation**

Si la limitation de la vitesse des automobiles et le traitement plus sévère du stationnement sur les trottoirs sont évidents, tout doit être mis en œuvre pour sanctuariser le trottoir et lui donner une définition juridique inexistante à ce jour. Ces mesures tant attendues protégeront les piétons, sécuriseront et dynamiseront nos villes par une présence humaine rassurante et constante.

---

<sup>1</sup> +1.2 % entre 2008 et 2019 (source *Ministère de la Transition Ecologique - Enquête mobilité des personnes 2018-2019*), + 3 % dans les villes de 20 000 à 100 000 habitants, + 9 % en Ile de France (source *Ile de France Mobilités 2019*). A Paris la marche est le premier moyen de déplacement (38 % +4% depuis 2008).

<sup>2</sup> ADCF Avril 2020



### Agir pour une ville accueillante aux piétons

La ville reste trop inadaptée aux marcheurs. La priorité piétonne inscrite dans les textes en matière d'aménagement urbain passe par la résorption des points noirs (traversées de chaussée, temporisation des feux tricolores...). Mais pas seulement ! Identifier des cheminements piétons, les aménager et les mettre en réseau en vue d'assurer des continuités est essentiel à la vie des intercommunalités. C'est aussi offrir des services adéquats : sanitaires, bancs de repos, fontaines, abris, places. S'intéresser au confort des piétons, c'est contribuer à la résilience de nos cités et être attentif à la qualité des paysages urbains.

### Promouvoir la marche

20 millions de Français sont atteints de maladie chronique<sup>3</sup>. Pour eux comme pour nous il est essentiel de développer une culture de la marche à pied dès le plus jeune âge, pour que chacun retrouve le plaisir d'une activité physique. Nous demandons à la puissance publique de développer une communication forte pour favoriser et encourager cette pratique au quotidien. Les réseaux associatifs sont prêts à s'impliquer davantage pour informer et organiser des événements en particulier auprès de publics sédentaires.

### Développer notre connaissance de la marche

La marche est tellement évidente qu'elle est oubliée dans de nombreuses études. Systématiser sa prise en compte dans les enquêtes mobilités est une première étape, mais elle demande une approche spécifique car on ne gère pas un piéton comme un véhicule. Il faut rassembler de nouvelles données, à l'instar du baromètre des villes marchables organisé par notre collectif. Au-delà des aspects statistiques et réglementaires, il faut approfondir les données qualitatives afin d'estimer les apports économiques de la marche pour les commerces de proximité et les services.

Toutes ces actions mobiliseront les collectivités mais rien ne pourra se faire sans une véritable **impulsion nationale**. La mise place d'un **responsable « marche » national dans le cadre d'une action interministérielle** est nécessaire et urgente. Elle doit s'accompagner d'aides financières aux collectivités locales dans le cadre du plan « mobilités actives ». Nous demandons également d'étendre aux piétons le bénéfice de la contribution transport des employeurs dans le cadre du « forfait mobilités durables », et de mettre en place un observatoire des déplacements piétons avec des enquêtes systématiques lors d'un accident grave ainsi que des campagnes annuelles d'évaluation.

**Un plan marche, doté d'un budget, en sera l'outil efficace.** Certains de nos voisins européens en ont déjà adopté. Il sera l'expression d'une **volonté politique forte affichée par la France** de contribuer à la lutte contre le changement climatique, pour préserver notre santé et améliorer notre qualité de vie.

Nous souhaitons vivement que candidats et élus s'emparent dès juin de ces préconisations et leur donnons **rendez-vous début septembre pour la publication du palmarès des villes marchables et le 17 septembre à Marseille lors d'un colloque national « Marche en ville » dédié à ces enjeux.**

### Signataires :



Brigitte Soulyard  
Présidente

#### Contact presse

Anne DENY, tel. 06 84 15 09 17  
[adeny@ffrandonnee.fr](mailto:adeny@ffrandonnee.fr)



Anne Faure  
Présidente

Tel. 06 64 35 09 72  
[a.faure.rda@orange.fr](mailto:a.faure.rda@orange.fr)



Jean-Paul Lechevalier  
Porte-parole

Tel. 06 86 79 33 23  
[Jp.lechevalier@orange.fr](mailto:Jp.lechevalier@orange.fr)



[adeny@ffrandonnee.fr](mailto:adeny@ffrandonnee.fr)

Tél. 06 84 15 09 17